196

## CHÊNE-BOURG

## La votation sur le Goulet rallume la guerre des transports

La question du trafic automobile divise principalement opposants et partisans de la démolition du Goulet.

Le 22 septembre prochain, les habitants de Chêne-Bourg devront se prononcer sur le Plan localisé de quartier (PLQ) qui prévoit la démolition des immeubles partiellement squattés bordant le rétrécissement de la rue de Genève. Au centre des passions l'avenir du Goulet est aussi le théâtre d'une campagne acharnée où les prises de position se sont multipliées (voir notre édition du mardi 13 août).

## **GANGRÈNE OU PATRIMOINE?**

Si tout le monde semble d'accord pour que les choses changent, les divergences portent sur la nature des transformations du Goulet. Rénovation ou démolition, tout dépend de la facon très variable dont ce dernier est perçu. Qualifié par certains de «gangrène» - principalement à cause de la présence des squatters - d'autres soulignent sa valeur architecturale ou son côté alternatif - rassemblements de jeunes, musiques, etc. Ces différences de point de vue impliquent de multiples débats. Pourtant, c'est le problème du trafic automobile et de ses nuisances qui divise le plus opposants et partisans.

Le développement des transports publics est ainsi une priorité pour les deux camps. Comme la nécessité d'une deuxième voie de tram est acquise, toute la question porte sur la manière dont les trams vont circuler en sites propres ou pas. «Si jusqu'il y a peu on aurait pu envisager, comme à Carouge, de mettre le tram au milieu des voitures, l'arrivée prochaine du tram 16 ne le permettra plus. La cadence des trams va doubler, ce qui est incompatible avec le trafic de la rue de Genève, beaucoup plus important qu'à Carouge», explique Michel Parrat, maire de Chêne-Bourg.

«Or, des trams immobilisés par les voitures n'ont pas de sens, et c'est ce qui va se passer s'ils ne sont pas mis en sites propres. A l'évidence, et malgré toute sa valeur architecturale, le Goulet devra être détruit», conclut-il, la mise en site propre impliquant nécessairement d'élargir la rue.

Le gabarit minimum ayant été fixé à un peu plus de douze mètres – contre une dizaine actuellement – «on garde l'effet de rétrécissement et l'on est encore très loin des vingt-quatre mètres de la rue de Genève, côté Thônex», précise-t-il encore.

## **VILLE ET VOITURES**

C'est pourtant un gabarit de vingtcinq mètres qui figure - de manière erronée - dans la prise de position du comité référendaire. Pour les membres de ce dernier, le PLQ sur lequel les Chênois vont voter s'apparente en effet au «tout-à-la-bagnole». Partant de l'idée que d'ici à quelques années «les gens vont comprendre que la voiture en ville n'a pas d'avenir», ils s'insurgent contre la création «d'une voie express qui encouragera le trafic de transit à travers Chêne-Bourg». Cela équivaut pour eux à «subordonner à des problèmes de circulation l'amélioration de la qualité de vie des êtres humains». «Le trafic pourrait d'ailleurs très bien passer par la route de Malagnou et l'autoroute de contournement», rappelle Max Schneider, du comité référendaire.

Ils proposent en outre une alternative pour aménager l'îlot du Goulet. Cette mouture, mise au point par l'Association des habitants des trois Chênes (AH3C), comprend la réhabilitation des immeubles bordant la rue de Genève et la création d'une nouvelle place villageoise à l'arrière de ces derniers. «Cependant, comme le précise Michel Parrat, la votation ne porte que sur le PLQ. Un refus ne signifie ainsi pas du tout l'acceptation du projet de l'AH3C.» Pour cela, en effet, «il faudra réussir à mettre une nouvelle fois tout le monde d'accord, ce qui ne sera pas facile», explique-t-il encore, faisant justement allusion à l'actuel référendum.

FABRICE CORTAT